



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Méfais du poppers

Question écrite n° 6388

Texte de la question

M. Philippe Juvin interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur les méfaits du *poppers* sur la santé. Le *poppers*, appellation commune utilisée pour désigner les dérivés du nitrite d'alkyle, est un vasodilatateur liquide sous forme de petites fioles, dont la vente et l'utilisation sont redevenues légales en France, depuis 2013. Inhalé par de nombreux jeunes pour ses propriétés psychoactives, le *poppers* peut provoquer des effets secondaires dangereux pour la santé, particulièrement s'il est consommé en grande quantité. En 2014, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) alertait déjà les professionnels de santé, en publiant une liste sur les effets indésirables de ce produit. Outre une dépendance, l'inhalation peut entraîner des troubles cardiaques, oculaires, sanguins et psychiques. Entre 1999 et 2011, l'ANSM relevait 146 intoxications graves liées à l'usage du *poppers*, dont six décès, surtout liés à des hypotensions et à des tachycardies. Or, au-delà de ses méfaits pour sa santé, son usage excessif pose des questions de santé publique. Déjà en 2014, l'ANSM s'inquiétait d'une consommation toujours plus importante du *poppers*. En 2019, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies notait qu'elle restait élevée et progressait. En effet, 7,3 % des 18-64 ans en avaient consommé au cours de leur vie en 2014, contre 8,7 % en 2017. Après l'alcool, le tabac et le cannabis, le *poppers* représente le produit psychoactif le plus expérimenté par les jeunes à partir de 17 ans. À cet âge, son usage au cours de la vie concerne près d'un adolescent sur dix (8,8 % en 2017, contre 5,4 % en 2014). C'est là tout le paradoxe : malgré ses dangers pour la santé et la progression de sa consommation dans une population jeune, le *poppers* est actuellement en vente libre et son usage n'est pas encadré. C'est pourquoi il souhaite connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour sensibiliser les jeunes et former les éducateurs et professionnels de santé, afin d'enrayer la consommation du *poppers* en France.

Texte de la réponse

Le terme « poppers » recoupe l'ensemble des préparations liquides, volatiles et inflammables, de dérivés du nitrite. Ces dérivés ont été initialement utilisés à visée thérapeutique pour traiter des maladies cardiaques, mais le sont désormais également, de façon détournée, dans des contextes d'intensification de l'excitation sexuelle et/ou festifs, à visée de mimétisme de sensation ébrieuse passagère du fait de leur haut potentiel de dilatation des vaisseaux sanguins. Selon l'observatoire français des drogues et des tendances addictives, les poppers constituent, chez les 18-64 ans, la deuxième substance illicite la plus expérimentée, derrière le cannabis, avec 8,7 % de personnes concernées en 2017. En 2022, 11% des jeunes de 17 ans avaient expérimenté ce produit. Avec le soutien du fonds de lutte contre les addictions, des mesures d'information sur les risques liés à la consommation de substances psychoactives incluant les poppers sont déployées par les acteurs de proximité vers les publics et milieux prioritaires (les jeunes et les milieux festifs). Le dispositif d'aide à distance Drogue-info-service <http://www.drogues-info-service.fr> est également à disposition du public, en cas de questions ou de difficultés liées à la consommation de produits ou de drogues. Des informations et conseils de réduction des risques liés à l'usage de poppers y sont publiés, ainsi que sur le site fil-santé-jeune.fr. De plus, depuis juillet 2019, sous l'impulsion conjointe des ministères chargés de la santé et de l'éducation nationale, l'ensemble

des collèges et lycées de France mettent en place progressivement des partenariats avec des Consultations jeunes consommateurs (CJC), qui proposent aux jeunes et à leur entourage un service d'accueil, d'écoute, de conseil et d'orientation, assuré par des professionnels des addictions, dédié aux jeunes, totalement gratuit et confidentiel.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Juvin](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6388

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2352

Réponse publiée au JO le : [7 novembre 2023](#), page 10041